Commune des Avirons

Extrait N° 14 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 24 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le 24 février à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

03 MARS 2017

que la convocation du Conseil a été faite le **14 février 2017** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **27**.

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

Présents : M. DENNEMONT Michel – M. MONDON René – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. VLODY René – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme BARET Liliane – M. FERRERE Frédo – Mme ABELARD Isabelle – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Absents : M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha.

Procurations : Mme BAILLIF Line Rose a donné mandat à M. MONDON René – **M. RIVIERE Raphaël** a donné mandat à Monsieur BENARD Alex.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance.** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia est désignée pour en assurer les fonctions.

& &

&

AFFAIRE N° 14 / Information du Conseil Municipal dans le cadre de sa délégation de pouvoirs au Maire

Le Maire informe le Conseil des décisions qu'il a prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

61, avenue Général de Gaulle – B.P. N°2 - 97425 LES AVIRONS
Tél. : 0262 38 02 66 – Télécopie : 0262 38 09 65

Marchés publics : MAPA

Le listing des dépenses engagées dans le cadre de l'article L.2122-22 du CGCT est consultable à la Direction Générale des Services.

Délivrance de concessions dans le cimetière :

Le listing des concessions délivrées dans le cimetière est consultable en Mairie, auprès de la Direction Générale des Services.

Droit de préemption : Le Maire n'a pas jugé utile d'exercer le droit de préemption de la Commune sur les intentions de vente listées ci-dessous :

N° parcelle	Surface	POS	Propriétaire	Renoncé le	Situation terrain
AE0073	1 074	Uc1	Consorts LUCAS	13/02/17	chemin Miel Vert
AO0850	1 137	Ud/A Uc1	RICQUEBOURG Marie Patricia	26/12/16	19 bis, route de la Ravine Sèche
AL0738	300	AUc1	SAS Aménagement	26/12/16	28, chemin du Bel Horizon
AD1462	543	Ud	LUCAS Philippe	23/12/16	5 bis, rue Francis Rivière
AP0263	1 080	Ud	Consorts TECHER	16/12/16	route de la Ravine Sèche
AI1071	361	Ud	Consorts FLORENCE Frantziane	02/01/17	75, route du Tévelave
AK0163	325	AUd	M.Mme LEBON Prosper	20/01/17	62, rue Bertin
AM0112 AM0523 AM1718	1 035	Ua	LAFOSSE Jacques	20/01/17	13 bis,chemin Kerbel
AK0164	430	AUd	M.Mme LEBON Prosper	20/01/17	64, rue Bertin
AD0502	Terrain : 884 Appartement : 132	Ud	HOARAU Jacky/CHABOT Lynda	16/12/16	131, route du Tévelave
AN0569	133	Uc	MAZEAU Jean-Baptiste	05/01/17	9, impasse Volange Rivière
AE0170	777	Uc1	Consorts MONDON	13/01/17	18, chemin des Géraniums
AS1394 AS1395	200	Uc	MARSELOS Patrick	27/01/17	chemin Pavé
AM1717	591	Uc	SCI Les Clos de l'Entre Deux	26/01/17	1, impasse du Ruisseau
AM1078 AM1083	Terrain : 868 Appartement : 136	Ub	SODEGIS	27/01/17	6 bis, Avenue Général de Gaulle
AS1405	196	Uc	ARIANATCHY Marielle	27/01/17	21, chemin Pavé
AS0982	Terrain : 1 740 Appartement : 38	Uc	BAUDRY Jeanne Marie Angélique	03/02/17	36 A, rue de l'Eglise

.../...

AO0266 AO0267	1 502	Ud	DENNEMONT Nicolas	03/02/17	43, chemin Dozenval
AS1392	200	Uc	MARSELOS Patrick	27/01/17	chemin Pavé
AI0997	483	Ud	LE TOUMELIN Médéric	09/02/17	1F, route Hubert Delisle
AM1630	674	Uc	ROCHE Franceline	13/02/17	4, impasse des Avocats
AS0950 AS0953	Terrain : 2038 Appartement : 28	Uc	Mme MARTIN Maryse	13/02/17	7, chemin Bateau
AN0055	325	UC	SCI LOROSENA	09/02/17	3, impasse Volange Rivière
AI1069	748	Ud	BAILLIF Line Rose	26/01/17	28, chemin Parc à Moutons
AN1202	975	Uc	MONDON Roger Jean	09/02/17	125, chemin Kerbel

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS ★ ILE DE LA REUNION ★

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de La Réunion (Tribunal administratif de La Réunion ; 27, rue Félix Guyon, CS 61107, 97404 Saint-Denis Cedex ; Tél. : 02 62 92 43 60 ; Fax : 02 62 92 43 62 ; greffe.ta-st-denis-de-la-reunion@juradm.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.